

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 19 Décembre 2024

Délibération n°2024/26

Date de convocation : 12 décembre 2024
Date d'affichage : 12 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 5

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à 18 heures 30, le comité syndical du Syndicat Intercommunal du centre nautique Lyon Saint Fons Vénissieux régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Nacer KHAMLA, président.

Présents : M. BARBA, M. BERZANE, M GAUTIN, Mme GOUST, M. KHAMLA
Excusés : M. BLACHE, Mme BOURGEAT, M. MEBARKI, Mme NUPLAT-FAURE, M. ODIARD, M. YAZAR
Absents : M. BUSTOS, M. DEBAT, M. MATEO, et M. SAADAOU

AJUSTEMENT DU RIFSEEP DU GROUPE DE FONCTION B3

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2017-19 du 15 décembre 2017, le RIFSEEP a été instauré dans notre collectivité.

La délibération 2019-20 du 24 septembre 2019 a modifié le montant maximum annuel brut de l'IFSE pour le groupe de fonction C1 en le portant de 5 000 € à 7 000 €.

La délibération 2023-25 a porté, suite aux négociations sur l'augmentation de l'attribution de l'IFSE du 9 novembre 2023, le montant maximum annuel brut de l'IFSE pour le groupe de fonction B3 de 6 000 € à 6 250 €.

Suite aux négociations sur le temps de travail et afin de valoriser l'encadrement de certaines activités, Monsieur le Président propose d'augmenter de 50€ le régime indemnitaire mensuel (IFSE) des MNS.

Il est nécessaire pour cela, de porter le montant maximum annuel brut de l'IFSE pour le groupe de fonction B3 de 6 250€ à 6 850€.

Le montant annuel brut de l'IFSE pour les autres groupes de fonctions reste inchangé.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité décide :

- De modifier l'attribution de l'IFSE pour le groupe B3 de la manière suivante :

Cadre d'emploi : Rédacteur, Educateur des APS		
Groupe de fonction	Fonctions	Montant brut annuel de l'IFSE
B3	Conduite de projets instruction de dossier enseignement animation	0 € à 6 850 €

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président
Nacer KHAMLA

